

Epersy le 29 septembre 2008

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2008

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 22 septembre 2008 à 19 heures sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire, et a délibéré sur les points suivants :

- **Fonds de concours en faveur de l'ADACA** : Madame le Maire rappelle que l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais a besoin d'un financement exceptionnel pour rétablir son bilan. Les partenaires de l'association, dont la communauté de communes du canton d'Albens, sont déterminés à assurer la continuité de l'association en apportant sur une période de 3 ans le financement nécessaire. La communauté de communes apportera à ce titre 20 000€ par an. Pour l'exercice 2008, cette dépense n'étant pas prévue au budget, le conseil communautaire a décidé de solliciter les communes du canton pour rassembler cette somme par un fonds de concours qui s'établirait sur la base de 2,80€ par habitant . Le conseil municipal accepte cette proposition et s'engage à inscrire la somme de 814,80€ au budget de la Commune d'Epersy.
-
- **Placement de trésorerie** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une somme importante a été dégagée suite à la vente des terrains du lotissement la Vie du Cher. Le conseil municipal doit mener une réflexion quant à l'utilisation de cette somme. Aussi a-t-il décidé de faire un placement de trésorerie sur un compte à terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire du Trésorier d'Albens.
-
- **Cabinet consultant pour mise en concurrence des sociétés d'assurances** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de faire appel à un cabinet consultant pour une mise en concurrence des compagnies d'assurance lors du renouvellement des contrats. Le conseil municipal donne son accord sur cette proposition.
-
- **Réunion publique** : Le conseil valide le programme prévu pour la réunion d'information présenté sur écran par Samuel Callens.